

Comptes administratifs 2017

PRINCIPAL - COMMUNE Ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes générales liées au fonctionnement de la collectivité.

Parmi les dépenses de fonctionnement, on relève notamment les frais de personnel, les subventions aux associations, le coût d'instruction des demandes de travaux d'urbanisme, les frais de logiciels de mairie, les combustibles, les frais d'électricité, l'entretien des bâtiments, les frais de défense incendie, les fournitures pour l'accessibilité de la terrasse de la bibliothèque, les réparations des cloches de l'église, les contrôles d'extincteurs, d'électricité et de gaz, les frais de fournitures scolaires, les analyses de laboratoire pour la cantine, les jeux pour l'école, la peinture de la salle de classe, les cadeaux de Noël pour les aînés, les frais de commémorations et les dotations aux amortissements notamment.

La section de recettes de fonctionnement enregistre les dotations de l'Etat, la perception des impôts locaux, les loyers (appartements et salle des fêtes), la vente des DVD « film des aînés », le remboursement des frais de personnel pour le temps passé aux missions des budgets annexes multiservices et transport.

Parmi les dépenses d'investissement on retrouve : l'achat du camion pour remplacer le véhicule communal vétuste, la création du columbarium, l'achat du terrain au dessus de la mairie et l'achat d'un panneau d'affichage au cimetière.

MULTISERVICES Ce budget spécifique a été créé en 2015 à la demande des services préfectoraux pour une meilleure visibilité des écritures comptables inhérentes à ce bâtiment et afin d'être éligible à la récupération de TVA payée lors des travaux. Les quelques dépenses réelles effectuées correspondent aux frais d'entretien général du bâtiment (fosse et chaudière) ainsi qu'au remboursement de frais de personnel pour l'entretien extérieur, chiffres qui se retrouvent au budget principal. Les loyers constituent les recettes réelles. L'essentiel de ces écritures comptables sont des amortissements de subventions et des frais de construction.

TRANSPORT Ce budget est dédié aux charges et recettes liées aux services de transport scolaire et transport à la demande.

Le service « à la demande » enregistre la recette symbolique versée par chaque voyageur lors d'un trajet et bénéficie d'aides régionales et départementales. L'absence de frais de personnel permet de réduire le coût grâce aux conducteurs bénévoles titulaires d'une carte verte. En 2017 ce sont 67 € perçus au cours de 48 trajets.

Le transport scolaire se limitait aux trajets internes à la commune et aux navettes entre les écoles de Baladou et Cuzance matin et soir pour véhiculer les enfants concernés. Le Conseil Départemental a contribué à cette charge financière dans la mesure où le bus sortait de notre territoire géographique. A noter qu'un retard de paiement de la Région, devenue compétente en la matière, a été régularisé sur l'exercice 2018, pour la période de septembre à décembre 2017.

Ce budget comptabilise également les frais généraux liés au bus : assurance, carburant et entretien général.

Tous les budgets, à la clôture de l'exercice comptable 2017, ont dégagé un excédent :

- de fonctionnement : 71 500.10€ pour la commune, 3 141.73€ pour le multiservices, et 4 702.22€ pour le transport.
- d'investissement : 11 597.30€ pour la commune, 2 406.64€ pour le multiservices et 12 396.04 € pour le transport.

Les comptes rendus de conseil sont disponibles sur notre site internet si vous souhaitez des détails sur les finances.

Budgets 2018

PRINCIPAL – COMMUNE La section « dépenses de fonctionnement » enregistre les dépenses courantes et générales de la collectivité ainsi que les frais de personnel, les subventions aux associations. Cette année sera le 2^{ème} exercice où la commune aura à charge entière les frais liés à l'instruction des demandes d'urbanisme par Cauvaldor.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées de la perception d'impôts, des dotations de l'Etat et des revenus issus des locations du patrimoine immobilier de la commune (salle des fêtes et 4 logements). Les taux d'imposition des taxes « habitation » et « foncier bâti et non bâti » sont maintenus aux valeurs de 2017.

Cette année, les principales dépenses d'investissement vont consister :

- en la mise aux normes de certains bâtiments communaux afin de répondre aux critères d'accessibilité,
- à l'achat d'une voiture pour les petits déplacements,
- à des travaux de voirie,
- aux travaux de la salle des fêtes et WC public qui doivent débiter en septembre.

La section « recettes d'investissement » est principalement alimentée par un important virement de la section de fonctionnement. Le montant estimé du FCTVA est bas en raison du peu d'investissements réalisés en 2016.

Un emprunt a été souscrit pour les frais liés aux travaux de la salle des fêtes. Des acomptes de subventions en cours de réalisation des travaux sont espérés sur la fin de l'année.

Un emprunt contracté en 2015 court jusqu'en 2027 pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications du bourg.

L'emprunt relatif à l'achat du terrain "Ramon" au dessus de la mairie connaît ses premières échéances cette année et prendra fin en 2022.

L'emprunt acté pour les travaux de la salle des fêtes en mars 2018 ne figure donc pas sur l'état de la dette réalisé au 1^{er} janvier de l'année comptable. Les premiers remboursements interviendront en 2019.

Conclusion

Les finances sont saines, la gestion budgétaire stricte, les investissements limités aux axes prioritaires et les dépenses courantes de fonctionnement contenues. Hormis les travaux de la salle des fêtes, les dépenses d'investissement sont auto financées pour cet exercice.

TRANSPORT et MULTISERVICES

Des écritures comptables sensiblement identiques à l'an passé sont envisagées.

Les charges d'entretien général et les recettes habituelles de loyers compléteront les écritures comptables d'amortissement pour le budget multiservices.

Le budget transport quant à lui bénéficiera en principe du maintien des aides financières pour les services scolaire et à la demande pour cette année.